

DEMANDE DE SCOLARISATION

HORS DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

PONTHIEU-MARQUENTERRE à compter du : / / 2 0 Durant l'année scolaire : 2 0 / 2 0 ☐ en école maternelle (1) ou ☐ en école élémentaire (1) Ecole du lieu de Ecole souhaitée résidence Nom de l'enfant : Date de naissance : / / Prénom : Nom prénom Parent 1 (2): Nom prénom Parent 2 (2): Adresse parent 1: Adresse parent 2: N° de téléphone :/........./......... @:.... @: École fréquentée actuellement par l'enfant : N° de téléphone : / / / Commune : Activité professionnelle des parents (2) (préciser l'employeur) : - Parent 1 (3): Lieu d'exercice : - Parent 2 (3): Lieu d'exercice : 3 CAS DÉROGATOIRES (1): ☐ **1 -** Rapprochement de fratrie (1) (4) 2 - Absence de service de restauration ou de garde dans l'école du lieu de résidence (1) ☐ **3 -** Raisons médicales justifiées(1) (4) Complément d'information si besoin : Avez-vous l'intention de demander l'inscription de l'enfant aux services suivants : Transport scolaire : □ OUI □ NON / Accueil avant l'école : □ OUI □ NON

- (1) Mettre une croix dans la case de votre choix
- (2) ou du tuteur légal
- (3) Dans le cas où seul l'un des parents a l'enfant à sa charge : barrer la mention inutile
- (4) <u>Joindre obligatoirement les pièces qui justifient votre motif.</u> Pour un motif d'hospitalisation fréquente ou de soins médicaux réguliers, un certificat est obligatoire ; pour un rapprochement de fratrie, la copie de la dérogation est obligatoire. Si la commune de résidence participe aux frais de scolarité, celle-ci doit être attestée par la délibération du Conseil municipal.

Restauration : □ OUI □ NON / Accueil après l'école : □ OUI □ NON

Une issue favorable à cette demande ne préjuge en rien des capacités d'accueil de l'école demandée. Par ailleurs, aucun transport scolaire n'est organisé spécifiquement en cas de décision favorable.

Nom et Prénom de l'enfant concerné par la demande : Date :
1 – Avis de la Directrice ou du Directeur
de l'école de la commune de résidence ou de l'école rattachée à la commune de résidence.
Observation:
A Signature :
2 – A titre consultatif, le maire de la commune du territoire Ponthieu-Marquenterre où se situe l'école est averti ; son avis est attendu dans les 4 jours ouvrés.
3 – Avis de la Communauté de communes de résidence, ou de la commune de résidence
(si celle-ci est en charge de la compétence scolaire)
ACCORD records a colorisation de lleufent have de la commune ou have du content de colorisation
 ACCORD pour la scolarisation de l'enfant hors de la commune ou hors du secteur de scolarisation. REFUS de scolarisation de l'enfant hors de la commune ou hors du secteur de scolarisation.
□ REFUS de participation aux frais de scolarisation
□ ACCORD de participation aux frais de scolarisation
Motif du refus :
Wolli du Telus
A Signature :
Signature :
4 – Avis de l'Inspectrice ou de l'inspecteur de l'Education Nationale
de la circonscription de la commune d'accueil :
Observation :
A Signature :
5 - Décision de la Communauté de communes d'accueil ou de la commune d'accueil (si celle-ci est en
charge de la compétence scolaire)
□ ACCORD pour la scolarisation de l'enfant sur la commune de :
L'enfant sera inscrit à (nom et adresse de l'école) :
□ REFUS de scolarisation de l'enfant dans la commune de :
Motif du refus :
A Signature :
,

NOTICE

RELATIVE À LA DEMANDE DE SCOLARISATION HORS DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Pièces justificatives à fournir :

- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de trois mois

La procédure à suivre :

- **1 Les parents** doivent se munir au préalable du formulaire de demande de scolarisation. S'adresser en Mairie ou à la Communauté de communes.
- **2 Les parents** s'adressent à la Directrice ou au Directeur de l'école de (ou rattachée à) la commune de résidence pour que celle ou celui-ci donne son avis *(encadré 1 du formulaire)*.
- **3 Les parents** adressent leur demande revêtue de l'avis de la Directrice ou du Directeur de l'école à la communauté de communes de résidence (ou à la commune de résidence uniquement si celle-ci est en charge de la compétence scolaire).
- **4 La communauté de communes de résidence (ou la commune de résidence)** émet son avis *(encadré 2 du formulaire)* puis transmet la demande pour avis à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de la commune d'accueil.
- **5 L'Inspecteur de l'Éducation Nationale** de la circonscription de la commune d'accueil émet son avis (encadré 4 du formulaire) puis transmet la demande pour avis à la communauté de communes d'accueil (ou à la commune d'accueil uniquement si celle-ci est en charge de la compétence scolaire).
- **6 La communauté de communes d'accueil (ou la commune d'accueil)** prend sa décision *(encadré 5 du formulaire)* et la notifie :
 - · aux parents;
 - à la communauté de communes, ou à la commune de résidence ;
 - à la Directrice ou au Directeur de l'école de résidence :
 - à la Directrice ou au Directeur de l'école d'accueil ;
 - à l'Inspection de l'Éducation Nationale de la circonscription de la commune d'accueil.

Pour tout renseignement:

Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre – 03 22 27 86 94